

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-090

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de Déconnexion de eaux pluviales – rue des Moutiers à La Bernerie-en-Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que les inondations récurrentes sur la commune de La Bernerie-en-Retz ont permis d'identifier comme prioritaire l'opération de déconnexion de eaux pluviales au droit de la rue des Moutiers;

CONSIDERANT que les études conduisent au programme de travaux composé de :

- réhabilitation de canalisations par des tranchées drainantes sur 230 mL
- création de noues végétalisées sur 1550 m²
- mise en oeuvre de pavés béton drainant sur 1250 m²
- création de massifs drainants de grave 20/60 avec 30% de vide et 30 à 40 cm d'épaisseur sur 3800 m²

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Déconnexion de eaux pluviales – rue des Moutiers à La Bernerie-en-Retz » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 678 811 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 mars 2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Le Président,
Jean-Michel BRARD

